



# **Nouvelle Bonification Indiciaire (NBI)**

**Conseil d'Administration – Séance du 17 juillet 2018**

## Rappels réglementaires

- **Textes**

- La loi n° 91-73 du 18 janvier 1991 portant dispositions relatives à la santé publique et aux assurances sociales,
- Le décret n° 93-522 du 26 mars 1993 consolidé relatif aux conditions de mise en œuvre de la nouvelle bonification indiciaire dans la fonction publique de l'Etat,
- Le décret n° 94-1067 du 8 décembre 1994 consolidé instituant la nouvelle bonification indiciaire dans les établissements relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur,

- **Critères réglementaires :**

- Impliquer l'exercice d'une responsabilité particulière en termes de fonctions exercées, de moyens mis en œuvre ou d'encadrement ou d'animation d'équipe OU
- Exiger la détention ou la mise en œuvre d'une technicité particulière

- **Impacts :**

- **majoration de rémunération aux fonctionnaires** qui exercent ces fonctions ou détiennent cette technicité particulière : octroi d'un nombre de points d'indice supplémentaires.
- La NBI constitue un **élément obligatoire de la rémunération dès lors que l'agent exerce les fonctions y ouvrant droit.**
- La **liste des fonctions est limitativement fixée** par la réglementation.

## Modalités de fonctionnement du groupe de travail cartographie NBI (CT du 21/11/2017)

- **Conservation des critères** définis pour chaque catégorie et chaque niveau de NBI au titre de la campagne 2014 compte tenu du travail de fond qui avait été réalisé par l'ensemble de la communauté
- **Traitement des remontées des structures** qui disposent de fonctions bénéficiant d'une NBI (organigrammes au 1er septembre 2017, leurs fiches de poste 2017 ainsi que les modifications ou suppressions de fonction éventuelles).
- **Quels impacts pour les agents?**
  - **Maintien en l'état à compter du 01/09/2017** dans l'attente de la cartographie mise à jour et sous réserve que l'agent occupe toujours les mêmes fonctions
  - **Après avis des instances (CT/CA)** sur la cartographie actualisée de **nouveaux arrêtés** individuels d'attribution seront établis, **sans effet rétroactif**.

## Modalités de fonctionnement du groupe de travail cartographie NBI (CT du 21/11/2017)

- **Liste des fonctions éligibles** à la NBI arrêtée par CA pour 3 ans du 01/09/2014 au 31/08/2017
- **Actualisation** de la cartographie réalisée lors de la campagne 2014 au regard des organigrammes du 01/09/2017 sous réserve de modification ou de suppression de fonction
- **Réactivation du GT** : représentants de l'administration issus des directions centrales et composantes et représentants des organisations syndicales élues au CT
- **Création d'un « sous-groupe paritaire » spécialisé dans chaque sous-domaine** pour préparer le travail et proposer une répartition au groupe paritaire plénier :
  - NBI administratives (animation Laure Maille-DRH)
  - NBI équipements lourds et métiers rares (animation Karine Wepierre-DRV)
  - NBI techniques (animation Elisabeth Goig-DDPI)

# Composition des sous-groupes thématiques

Nom & Prénom	Sous-groupes		
	NBI administratives	NBI techniques	NBI équipements lourds
POTIER Jean-Philippe (DGSA)			
MAILLE Laure (DRHA)	Animatrice	x	x
DEVARIEUX Marie-Pierre (Sciences)	x		
ROCHICCIOLI Deborah (Médecine)		x	
FALDA Alexis (DAF)	x		
GUITTET DURAND Chantal (DEVE)	x		
WORMS Philippe (DOSI)	x		
GOIG Elisabeth (DDPI)		Animatrice	
SARACINO Laurence (DRV)	x		
MOULIN Fabrice (DEPIL)		x	
WEPIERRE Karine (DRV)			Animatrice
GAUDY Fabrice (Unsa Education)	x		
HERNANDEZ Elyette (Unsa Education)	x		
LAFITTE Daniel (SNPTES)			x
GUILLEM Nadège (SNPTES)			
NAPIERALA ROPARS Sabine (FSU)	x	x	x
Audrey ZEITOUN JANSSENS (SGEN CFDT)	x		
Alain TONETTO (SGEN CFDT)			x
TIJERAS Patrick (FNEC FO)			x
DJOUABLI Linda (FNEC FO)	x		

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

Le président de l'Université

A

Mesdames et Messieurs les Directeurs de  
composantes

Mesdames et Messieurs les Directeurs d'unités  
de recherche

Mesdames et Messieurs les Directeurs des  
services centraux

Mesdames et Messieurs les Directeurs des  
services communs

Objet : Campagne 2018/2021 – nouvelle bonification indiciaire (NBI)  
Dossier suivi par : Laure MAILLE  
Té : 04 91 39 65 24  
[laure.maille@univ-amu.fr](mailto:laure.maille@univ-amu.fr)

Références :

- Loi n° 91-73 du 18 janvier 1991 modifiée portant dispositions relatives à la santé publique et aux assurances sociales, notamment son article 27,
- Décret n° 91-1229 du 6 décembre 1991 instituant la nouvelle bonification indiciaire (NBI) dans les services du ministère de l'éducation nationale,
- Décret n° 93-522 du 26 mars 1993 relatif aux conditions de mise en œuvre de la nouvelle bonification indiciaire dans la fonction publique de l'Etat,

Pièces jointes : tableaux des fonctions et des critères

Marseille, le jeudi 8 mars 2018

Madame, Monsieur, cher(e) collègue,

La NBI est un outil de gestion des ressources humaines important visant à attribuer une majoration de rémunération aux fonctionnaires qui exercent des fonctions comportant une responsabilité ou une technicité particulière (hors enseignants-chercheurs). Son bénéfice se matérialise par l'octroi d'un nombre de points d'indice supplémentaires, constitutif obligatoire de la rémunération du titulaire ou du stagiaire qui exerce cette fonction.

La liste des fonctions est limitativement fixée par la réglementation avec une enveloppe fermée. La définition des fonctions éligibles à la NBI est issue des propositions d'un groupe de travail paritaire administration/organisations syndicales, constitué au début de l'année 2014. Son travail a consisté à procéder à une révision de l'intégralité des NBI existantes afin de proposer une cartographie exhaustive et adaptée à notre établissement fusionné, en définissant des critères spécifiques, quantifiables et objectifs, pour chaque catégorie et chaque niveau de NBI.

Aix-Marseille Université a ainsi arrêté la liste des fonctions éligibles à la nouvelle bonification indiciaire (NBI) pour une durée de 3 ans, du 1<sup>er</sup> septembre 2014 au 31 août 2017.

Vous trouverez, joint au présent courrier, la liste des fonctions éligibles avec les critères retenus validée par le Conseil d'administration. Celles-ci sont réparties en 3 catégories : NBI administratives, NBI techniques, NBI équipement lourds et métiers rares.

La campagne 2018 a vocation essentiellement à mettre à jour la cartographie exhaustive réalisée lors de la campagne 2014 au regard des éventuelles modifications ou suppressions de fonction attestées par les organigrammes au 1er septembre 2017 et les fiches de poste considérées comme éligibles au dispositif.

La méthodologie ayant fait ses preuves en 2014, le groupe de travail paritaire « cartographie des NBI » a été récemment réactivé avec 3 sous-groupes spécifiques par type de NBI : administratives, techniques et équipements lourds et métiers rares. Toutes les organisations syndicales représentées au Comité technique ont été invitées à participer à chaque sous-groupe.

Chaque structure qui dispose déjà de fonctions bénéficiant d'une NBI sera contactée par les animatrices des sous-groupes pour confirmer l'état des lieux de 2014 ou faire remonter les éventuelles évolutions.

- Animateur sous-groupe de travail NBI administratives : Mme Laure MAILLE (04 91 39 65 24, [laure.maille@univ-amu.fr](mailto:laure.maille@univ-amu.fr))
- Animatrice sous-groupe de travail NBI techniques : Mme Elisabeth GOIG (04 91 39 65 84, [elisabeth.goig@univ-amu.fr](mailto:elisabeth.goig@univ-amu.fr))
- Animatrice sous-groupe de travail NBI équipements lourds : Mme Karine WEPIERRE (04 91 39 65 28, [karine.wepierre@univ-amu.fr](mailto:karine.wepierre@univ-amu.fr)).

Les sous-groupes pourront proposer sur la base des critères validés en 2014 des modifications de montants ou de nouvelles attributions en cas de points de NBI non consommés suite à des modifications ou des suppressions de fonction dans le strict respect de l'enveloppe dédiée.

Les résultats consolidés du groupe de travail seront présentés pour validation en gouvernance et, conformément à la réglementation, au Comité technique puis au Conseil d'administration.

#### Calendrier :

Étapes	Période
Réunion du groupe de travail paritaire plénier	13/02/2018
Envoi du courrier cadre et collecte des remontées	Début mars-fin mars 2018
Réunion des sous-groupes	Avril 2018
Validation des travaux du GT par la gouvernance	29/05
Passage devant les instances	CT : 19/06/2018 CA : 26/06/2018
Edition d'arrêtés individuels par la DRH	Juillet 2018
Mise en paiement*	Paie septembre 2018

\* En attendant maintien en l'état jusqu'au 31/08/2018

En vous remerciant par avance de l'attention que vous porterez à ce dossier, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, Cher(e) collègue, l'assurance de mes meilleures salutations.

Yvon Berland  
DRH  
Aix-Marseille Université

## Organisation du travail du GT :

⇒ Des échanges par mails, skype et téléphone;

⇒ Des réunions « en présentiel » :

### En sous-groupes :

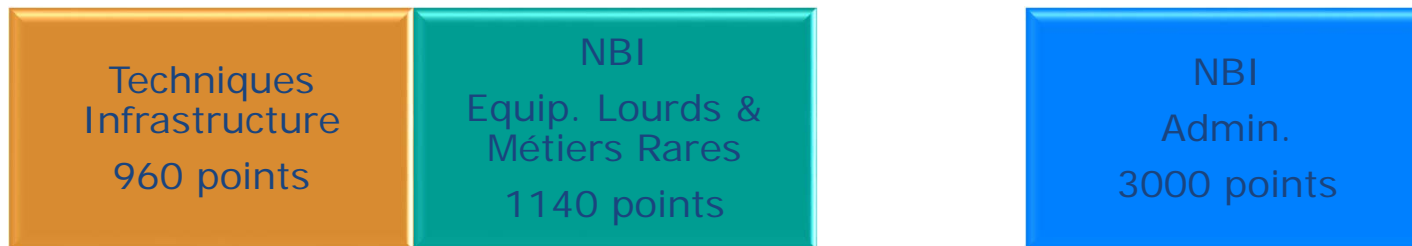
- GT NBI Equipements lourds : les 5 avril, 5 et 30 mai;
- GT NBI Techniques : le 18 avril;
- GT NBI Administratives : le 20 avril.

### Du GT plénier :

- Réunion de lancement le 13 février;
- Réunion de restitution et de partage du travail des sous-groupes le 21 juin.

## Les enjeux des différents sous-groupes

- ⇒ Rétablir les mesures à « effet mémoire »; { 100 points BAP G  
100 points DHSE
- ⇒ Respecter les enveloppes



Enveloppe réglementaire allouée à l'Etablissement : 5.100 points





# NBI Administratives

campagne 2018

# Répartition des NBI : analyse qualitative

Remarques des membres du GT :

- Respect des consignes de ne faire qu'un toilettage des fonctions à partir des critères 2014 et seulement pour les fonctions ayant significativement évolué dans un souci d'équité et d'homogénéité : exercice considéré comme frustrant car n'a pas permis de valoriser de nouvelles fonctions ou familles de fonctions écartées en 2014 mais dont le réexamen à court terme ne serait pas illégitime (ex : chef de bureau scolarité, contrôleur interne, responsable OVE, etc.)
- Proposition du GT de revoir la cartographie et les critères dans leur intégralité en 2020 et non en 2021.
- Proposition de membres du GT de valoriser les personnels ANT sur fonction éligible à la NBI par souci d'équité avec les agents titulaires puisqu'ils exercent bien les fonctions.

NBI  
Admin.  
3000 points

# Rappel des critères d'évaluation des fonctions

SERVICES CENTRAUX ET COMMUNS	
Types de fonction	Critères
Direction de services	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Encadrement et coordination &lt;10</li> <li>• Encadrement et coordination &gt;10 et &lt; 20</li> <li>• Encadrement et coordination &gt;20 et &lt; 35</li> <li>• Encadrement et coordination &gt;35 et &lt;50</li> <li>• Encadrement et coordination &gt; 50</li> </ul>
Adjoint de direction	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Encadrement de pôles</li> <li>• Nb total agents direction</li> <li>• Fonction transverse, gestion projet</li> <li>• Remplacement directeur</li> </ul>
Direction de pôle	Effectif pôle Gestion d'une instance statutaire (commission recherche, CFVU, CPE, CT...) Gestion d'une instance d'aide à la décision Opérations impactant la totalité de l'université ou une population complète
Chefs de services	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nb agents encadrés directement</li> <li>• Volumétrie activité financière/RH</li> <li>• Les RAD des services communs sont positionnés dans cette catégorie</li> </ul>
Chefs de bureau	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nb agents encadrés directement</li> <li>• Volumétrie activité financière/RH avec une différence si bureau de gestion ou non</li> </ul>
Responsable de campus	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nb agents encadrés directement</li> <li>• Volumétrie de l'activité de la direction de campus financière/RH/mobilité étudiante</li> <li>• Activités de gestion spécifiques (non réalisées par autres campus de la même direction)</li> <li>• Nb de structures bénéficiaires de l'activité de la direction de campus (composantes, services communs, autres directions de campus, unités de recherche)</li> </ul>

COMPOSANTES	
Types de fonction	Critères
Responsables administratifs	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nb d'étudiants</li> <li>• Nb de personnels</li> <li>• Multi sites 2 ou 3 sites</li> <li>• Modèle gestion patrimoine</li> <li>• Nb agents encadrés directement</li> <li>• Budget total composante</li> <li>• Responsabilité mutualisée liée à la délégation de pouvoir du Directeur d'UFR</li> </ul>
Responsables administratifs adjoints ou responsables administratifs de site	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Coordination pour la composante d'une ou plusieurs thématiques</li> <li>• Modèle gestion patrimoine</li> <li>• Multi sites</li> <li>• Nb étudiants du site</li> <li>• Budget du site</li> <li>• Nb agents encadrés directement</li> <li>• Responsabilité mutualisée liée à la délégation de pouvoir du Directeur d'UFR</li> <li>• Responsabilité de nature juridique</li> </ul>
Responsables de scolarité	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nb d'étudiants inscrits</li> <li>• Sclolarité unique</li> <li>• Nb agents encadrés directement</li> <li>• Sclolarité ouverte toute la journée</li> <li>• Gestion intégrale des examens (plannings et/ou organisation matérielle et/ou accompagnement jurys)</li> </ul>
Responsables de services financiers internes aux composantes	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nb agents encadrés directement</li> <li>• Correspondant DPCG</li> <li>• Montant budgétaire exécuté</li> <li>• Suivi masse salariale/ressources propres</li> </ul>
Responsables de service RH de proximité internes aux composantes	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nb agents encadrés directement</li> <li>• Nb personnels suivis</li> <li>• Gestion vacataires enseignants</li> <li>• Suivi masse salariale/ressources propres</li> </ul>

SUIO	
Types de fonction	Critères
Fonction accueil, insertion, orientation	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nb d'étudiants présents sur le campus et susceptibles de consulter le SUIO</li> <li>• Nb de participations actives à des manifestations</li> <li>• Le poste implique-t-il une mission sur l'orientation / l'insertion des étudiants ?</li> </ul>



Nbre fonctions	2014	propositions 2018
Admin.	169	169

NBI	Nombre d'ANT occupant la fonction	Nombre total de points
Admin.	20	310

	Campagne 2014 - 2017	Proposition 2018
	Total points attribués	Total points attribués
FEG	85	85
FSS	40	40
AC	270	270
ALLSH	155	155
DAF	265	265
DAJI	25	25
DCP	70	70
DDDD	20	20
DDPI	45	45
DEPIL	60	60
DEVE	130	130
DFD	20	20
DGS	0	0
DHSE	35	35
DIRCOM	45	45
30	35	35
DPCG	20	20
DPMSE	20	20
DRH	425	400
DRI	105	115
DRV	65	65
EJCAM	20	20
ESPE	130	130
EU3M	10	10
FDSP	65	65
FEG	85	85
FSS	40	40
Gap	10	10
IAE	25	25
IMPGT	35	35
IRT	10	10
IUT	85	85
MEDECINE	90	90
MMSH	20	20
ODONTOLOGIE	15	15
OSU INSTITUT PYTHEAS	40	40
PHARMACIE	40	40
POLYTECH	35	35
SCASC	25	25
SCD	20	20
SCIENCES	175	175
SCPU	10	10
SIUMPPS	10	10
SUFA	45	45
SUFLE	10	10
SUIO	130	150
UTL	20	20
<b>Total</b>	<b>3010</b>	<b>3015</b>

← - 25 : réorganisations  
← + 10 : réorganisations

← +20: suppression d'une NBI « Orientation » et création de 2 NBI « Insertion »



# NBI EQUIPEMENTS LOURDS

campagne 2018

## Rappel du nombre de points à attribuer

57 NBI au total dont 6 NBI métiers rares = 1140

Montant enveloppe disponible pour les fonctions Equipements Lourds

1020 points

51 NBI à 20 points

(non modulables cf. décret n°94-1067)

# Rappel des critères d'évaluation

NATURES CRITERES	
Cout de l'équipement	
Fonction mutualisable	
Équipement générant des contraintes particulières (horaires, ambiance confinée, continuité 24/24, contraintes administratives liées au financeur (ex FEDER, label), environnement (P3, animaleries)	
Encadrement de personnel	
Taux d'utilisation en demi journée	
Utilisation de l'équipement pour la pédagogie	
VALORISATION	type de projet lié à l'équipement
	participation à la diffusion culture scientifique

## PREAMBULE

Cette deuxième campagne s'inscrit dans le cadre d'une mise à jour des données à enveloppe constante de 57 NBI (dont 6 métiers rares).

Compte tenu des points non attribués en 2014 (200 points prêtés pour la NBI technique et les ingénieurs Hygiène et sécurité, un volant de NBI équipements lourds est disponible (10x20 points).



- Un premier mail a été adressé à l'ensemble des directeurs d'unités abritant une fonction éligible depuis la campagne 2014 pour mise à jour des données. Une **première réunion du groupe le 5 avril 2018** a permis de faire un bilan de ces mises à jour et d'évaluer de nouvelles demandes identifiées par les laboratoires concernés.
- Un deuxième mail adressé en avril à tous les laboratoires autres que ceux qui étaient identifiées pour les mises à jour afin de recueillir de nouvelles demandes.
- **Une deuxième réunion le 5 mai 2018** en présentiel et électronique (skype) a permis réunir 3 membres du GT sur 5 et de faire un point et un pré-classement des demandes en cours.
- **Une troisième réunion le 30 mai 2018** en présentiel électronique a permis réunir 3 membres du GT sur 5 et de faire un classement définitif de toutes les nouvelles demandes, à savoir au total 18.

**Après chaque réunion, un mail récapitulatif de la situation a été transmis à l'ensemble du groupe pour validation.**

**Les propositions du sous-groupe sont les suivantes : sur 57 NBI à attribuer**

Pour les mises à jours de 2014 : 47 fonctions de nouveau éligibles (avec une demande particulière de pouvoir mettre en suspend jusqu'en septembre une fonction sur l'UFR Timone compte tenu de la réorganisation en cours sur le site).

Pour les nouvelles demandes 2018 : 9 fonctions retenues au total sur 18 candidatures et 10 possibilités. Donc une NBI disponible.

- **56 PROPOSITIONS SOUMISES A APPROBATION (dont 7 pour métiers rares et une fonction en suspens jusqu'en septembre pour l'UFR Médecine).**
- **1 support disponible pour éventuelle marge d'erreur**

<b>Nbre fonctions</b>	<b>2014</b>	<b>propositions 2018</b>
<b>Equip. Lourds et métiers rares</b>	<b>44</b>	<b>56</b>



# NBI Techniques 2018

campagne 2018

## I - Critères NBI technique infrastructures

Fonctions	Critères d'éligibilité
<b>Responsables Technique</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Fonction du responsable hiérarchique direct</li> <li>• Nombre de personnes encadrées</li> <li>• Encadrement d'encadrants</li> <li>• Volume financier associé à l'activité</li> <li>• Surface shon gérée</li> <li>• Activité mutualisée</li> <li>• Responsabilités juridiques et techniques</li> </ul>
<b>Responsables technique d'implantation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Fonction du responsable hiérarchique direct</li> <li>• Nombre d'agents encadrés</li> <li>• Evaluation des membres de l'équipe</li> <li>• Surface shon gérée</li> </ul>

Techniques  
Infrastructure  
960 points

Décisions du GT NBI techniques et infrastructures du

- Les NBI A et B emportent 20,15 ou 10 points.
- Les NBI B et C emportent 10 points.

## II - Synthèse

- ❑ 17 Fonctions NBI B et C : 170 points
- ❑ 49 fonctions NBI A et B : 800 points

Direction Composante	Nb de fonctions par niveau de NBI			NBI 2018	NBI 2014	écart
	10	15	20			
DDPI		1	2	3	3	
DEPIL	13	7	15	35	40	-5
ESPE	2		1	3	3	
FEG	1			1	2	-1
FSS	1			1	1	
IAE AIX-MARSEILLE	1			1	0	1
IUT	1		1	2	2	
Médecine	1	2	1	4	5	-1
Odontologie	1			1	1	
OSU INSTITUT PYTHEAS		1		1	1	
Pharmacie	1			1	1	
POLYTECH	1		1	2	2	
SCIENCES	5	3	3	11	10	1
MMSH				0	2	-2
DHSE				0	5	-5
<b>Total par niveau de NBI</b>	<b>28</b>	<b>14</b>	<b>24</b>	<b>66</b>	<b>78</b>	<b>-12</b>
<b>Nombre de points</b>	<b>280</b>	<b>210</b>	<b>480</b>	<b>970</b>		


Effet mémoire /  
Équip. lourds →

## Récapitulatif

<b>Nbre fonctions</b>	<b>2014</b>	<b>propositions 2018</b>
<b>Admin.</b>	<b>169</b>	<b>169</b>
<b>Equip. Lourds et métiers rares</b>	<b>44</b>	<b>56</b>
<b>Techni (BAP G)</b>	<b>78</b>	<b>66</b>
<b>Total :</b>	<b>291</b>	<b>291</b>

## Prochaines échéances proposées

- ⇒ Présentation du travail réalisé et des propositions retenues en CT le 10 juillet 2018;
- ⇒ Présentation pour vote de validation en CA du 17 juillet 2018;
- ⇒ Application à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2018

- 
- Lettre d'Information aux responsables des structures de l'Etablissement (directions; composantes; unités de recherche );
  - Lettre d'information aux personnels concernés



**Merci de votre attention**